

Review Article

LES DEFIS DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

AYENI Queen Olubukola¹ and Bassey OBEN¹

¹Department of Modern Languages and Translation Studies University of Calabar, Nigeria

*Corresponding Author
AYENI Queen Olubukola

Abstract: L'engagement dans les voies de regroupement comme la coopération régionale et l'intégration économique et monétaire conduit à la naissance des différentes organisations sous-régionales en Afrique, voire dans le monde. Le processus de renforcer cette intégration au niveau de la sous-région ouest africaine fait surgir des défis internes et externes qui ont un impact sur les capacités de ces pays à atteindre leurs objectifs, surtout au sein de la sous-région de la CEDEAO. Que faut-il faire pour engendrer le métissage des gens et des cultures diverses de cette région afin de libérer leurs capacités individuelles et collectives au profit de la région et du monde global? C'est la question que nous nous tachons de répondre dans cette communication.

Keywords: L'intégration régionale, union monétaire, monnaie unique, diversités socioculturelles, la CEDEAO, croissance économique.

1.0 INTRODUCTION:

Intégration sous-régionale dans la CEDEAO

L'intégration est l'action d'entrer dans un tout. Donc, Ernest Hans dans *Battistella* (2012 :425) la définit comme :

« . . . Un processus par lequel des auteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transférer leurs allégeances, attentes et activités politiques vers un centre nouveau dont les institutions ont, ou cherchent à avoir, compétence sur les Etats nationaux préexistants ».

C'est également le rassemblement d'éléments épars divers en un ensemble en vue de leur harmonisation. Le concept d'intégration recèle deux dimensions : l'une individuelle et l'autre communautaire. L'intégration individuelle est l'adhésion d'un individu à des valeurs caractérisant une collectivité. L'intégration communautaire quant à elle se définit comme un groupement de plusieurs collectivités dans un espace donné. L'intégration communautaire vise à créer un pôle économique et politique spatial stable, menant à une croissance économique et à un développement tout azimuté du dit espace. Warisu Alli (2009) affirme ceci lorsqu'il constate que:

Regional integration has long been recognized as an inevitable imperative for the achievement of rapid socio-economic development. This has been the basis for the establishment of ECOWAS" (p.59).

L'intégration régionale a été longtemps reconnue comme une nécessité inévitable pour la croissance socioéconomique rapide. C'est la motivation pour la mise en œuvre de la CEDEAO. (Notre traduction)

Ce genre d'intégration est aussi défini par Biao (2003) vis-à-vis l'Afrique Centrale en ces termes:

L'Intégration régionale est le processus par lequel deux ou plusieurs pays réduisent progressivement et supprimer les obstacles aux échanges entre eux et les disparités entre leurs économies, de manière à constituer, à terme, un espace économique homogène. » (p. 23)

L'intégration communautaire requiert une adhésion des peuples d'un espace donné à une prise de conscience commune de consolider leurs liens sociologiques, économiques, voire politico-monnaïres.

Quick Response Code



Journal homepage:

<http://www.easpublisher.com/easmb/>

Article History

Received: 28.08.2019

Accepted: 11.09.2019

Published: 23.09.2019

Copyright © 2019: This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution license which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium for non commercial use (NonCommercial, or CC-BY-NC) provided the original author and source are credited.

Après la seconde guerre mondiale, on assiste à la création des organismes internationaux et à une intensification des relations bilatérales et multilatérales entre des nations. L'Afrique de l'Ouest n'est pas restée en marge de ce phénomène. Les anciennes colonies francophones se sont retrouvées dans une union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Les anciennes colonies britanniques ont chacune sa banque centrale et sa monnaie propre. Les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Afrique de l'Ouest, voyant la nécessité d'une intégration des trois communautés linguistiques : francophone, anglophone et lusophone, ont pensé et ont créé la Communauté Economiques Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975.

2.0. Le processus d'intégration monétaire entrepris par la CEDEAO

En Afrique de l'Ouest, les programmes d'intégration régionale ont été revitalisés dans les années 1990 en réponse aux tendances existant en Europe et d'autres parties du monde. L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a été remplacée par la création d'une Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), alors que la CEDEAO a lancé son programme de coopération monétaire (PCMC) en 1987 en vue de réaliser l'objectif d'une monnaie unique en 1994. Le délai accordé au PCMC a été prolongé jusqu'à 2003. Bourdet (2005) nous explique quelques atouts d'une telle monnaie unique en disant que :

Une monnaie commune élimine les risques de variations des taux de change et diminue les coûts de transaction dans les échanges commerciaux entre les pays qui partagent cette même monnaie. Elle favorise aussi la concurrence, en rendant plus facile les comparaisons de prix entre les pays et ainsi les opérations d'arbitrage ». (13)

Vers la fin de l'année 1990, il est apparu évident que la CEDEAO ne pourrait pas réaliser bon nombre de ses objectifs. L'union monétaire n'avait pas été réalisée alors qu'ils se dressaient de nombreux obstacles à la promotion du commerce intrarégional et à la libre circulation des personnes, des biens et des services. C'est ainsi qu'en décembre 1999, une nouvelle initiative a été lancée par la CEDEAO sous l'impulsion du Ghana, du Nigeria et de la Guinée, dont l'objectif principal est la création en 2003 (cette date a été une nouvelle fois reportée en 2005) d'une deuxième zone monétaire en Afrique de l'Ouest; la première zone étant l'UEMOA. Ainsi constate Nwokoma (2009):

In a bid to accelerate the achievement of a monetary union, the ECOWAS authority in later years established a second monetary zone, the West African Monetary Zone (WAMZ). The countries constituting the WAMZ are the non-UEMOA countries of

Nigeria, Ghana, Guinea, the Gambia, Liberia and Sierra Leone. The WAMZ was meant to issue the Eco as a currency that will eventually merge with the CFA of UEMOA (WAEMU) zone to a single West African currency in West Africa (p.231).

Avec la mise en marche de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO, ou WAMZ), comprenant la Gambie, le Ghana, la Guinée, Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone, l'objectif général était de créer une union monétaire qui aboutirait en fin de compte à deux unions monétaires majeures de la sous-région ouest africaine, à savoir, la zone CFA et la ZMAO. La nécessité de créer la seconde union monétaire est dû principalement au manque de la volonté politique adéquate favorisant la mise en place une intégration monétaire forte entre la zone CFA et celle hors CFA sous l'égide du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC).

3.0 Harmonisation des règles

La mise en place de la CEDEAO a regroupé quinze (15) Etats souverains. Cependant, le nouveau régime légal crée n'a pas remplacé le système juridique des différents Etats membres, puisque l'organisation émergeante n'est pas encore une union politique. Peut-être, les groupes des Etats se regroupant dans chacun des deux blocs linguistiques, n'a pas eu l'envie d'harmoniser leurs systèmes judiciaires, comme les lois héritées depuis les indépendances ont été substantiellement jugées agréables pour l'ère postindépendance. Alors que les codes d'extraction français restaient relativement intacts dans les pays francophones, les pays d'expression anglaise ont tenté de faire chemin de manière séparée dans les sujets légaux.

Il n'y a même pas une seule instance dans l'harmonisation des lois entre un pays francophone et son voisin d'expression anglaise. La barrière linguistique ou la dépendance excessive des élites sur les notions acquises ou les anciennes institutions a déchiré les peuples qui devraient être d'une souche commune vis-à-vis de l'ethnicité. Si la nouvelle communauté instituée par le traité de la CEDEAO va réussir en toute sérénité, il doit y avoir une série d'exercices sur l'harmonisation des lois. Cependant, à moins que nous ne connaissions les rudiments de leurs systèmes, nous ne pouvons pas être impliqués dans le programme d'harmonisation des lois, ce qui requiert une tête pensante. Les systèmes légaux divergeants de ces Etats membres constituent sûrement un grand obstacle à l'harmonisation des politiques dans l'intérêt du traité de la CEDEAO.

4.0 Contrôle sécuritaire de la CEDEAO: Le rôle de l'ECOMOG

A l'objectif économique de l'organisation se joint une dimension politique et militaire en se dotant d'une force d'interposition. En effet, depuis quelques années, les communautés économiques régionales ont commencé à mettre en place des cadres institutionnels et des mécanismes de maintien de la paix. Le système le mieux conçu et le plus connu en Afrique est certainement celui de la CEDEAO. Le Groupe de contrôle de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), est une force militaire d'interposition qui a été constitué pour résoudre les conflits et maintenir la paix au sein de la Communauté. Des opérations à cette guise ont été organisées au Libéria (1990-1999), en Sierra Leone (1997- 2000) et en Guinée (1998 -2000). L'ECOMOG a été créé en 1990 avec pour mission principale de s'interposer dans les combats, d'imposer la paix et de la maintenir. L'interposition dans les combats se fait à la demande de tout gouvernement légalement constitué pour empêcher qu'une situation ne dégénère en anarchie, ou lorsque des factions rebelles tentent d'usurper le pouvoir ou de résister à l'autorité du gouvernement légal. Ces missions visent à conclure un cessez-le-feu entre les belligérants, créer un climat favorable aux négociations et protéger les populations civiles. Après avoir fait le bilan de cette force militaire dans le règlement des conflits, les dirigeants de la CEDEAO ont décidé, en 1998, de la maintenir en tant que future structure de maintien de paix dans la Communauté. L'ECOMOG agit sur instruction des chefs d'Etats de ses pays membres.

5.0 Les freins à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

Le processus d'intégration régionale ne peut être compris sans un examen minutieux des soubassements de l'évolution des sociétés ouest africaines, à savoir, ses dimensions idéologiques, socioculturelles, économiques etc. Certains thèmes sont d'une pertinence particulière pour mieux comprendre les défis confrontés à ce jour en matière d'intégration régionale et instaurer un dialogue plus fructueux dans la recherche de nouvelles approches.

5.1 Les obstacles économiques

La mauvaise santé économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est demeurée un obstacle de taille aux efforts d'intégration menés depuis le début des années 1980. La crise économique a obligé les états membres à abandonner tous leurs plans de développement économique à long terme, y compris le développement par le biais de l'intégration régionale, pour rechercher la stabilisation à court terme. Cette crise économique a également vidé les caisses des états. Les maigres recettes qui étaient disponibles dans le secteur public ont ainsi dû être rationnées suivant des priorités à court terme qui excluent l'intégration régionale ou ne lui accordent qu'une reconnaissance purement symbolique.

La principale structure économique de la CEDEAO, la Banque d'Investissement et de Développement (BID) et ses filiales – Le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) et la Banque Régionale d'Investissement Communautaire (BRIC), sont peu sollicitées par les états membres. Les états de l'UEMOA font surtout appel aux financements des structures de leur union. Dans une large mesure, tous les états de l'Afrique de l'Ouest ont recours aux aides bilatérales et multilatérales pour financer leur développement. Ce qui rend très peu connu les organes de financement de la CEDEAO.

Au niveau de la libéralisation des échanges sous régionaux, les programmes d'ajustement structurel ont bloqué le processus parce qu'une libéralisation extérieure à la sous-région s'est imposée aux états. Le chapitre relatif au traitement préférentiel, le Ghana et le Nigeria ont soutenu que les produits en provenance des firmes à capitaux étrangers implantées dans l'espace ne bénéficient pas de traitement préférentiel. Au même moment, les deux états nationalisent les entreprises à capitaux étrangers. Du coup, la Côte d'Ivoire et le Sénégal dont la plupart des entreprises sont françaises se sont tous vus exclus.

Les états de l'UMOA ont tous refusé de réduire les impôts sur les marchandises en provenance des autres états de la CEDEAO. C'est ainsi que la construction de la zone de libre-échange a pris du plomb dans l'aile. L'union douanière reste encore à l'état de projet. A ces raisons, il faut aussi relever l'envie de la Côte d'Ivoire et du Nigeria de conserver leur hégémonie économique sur les organisations de la sous-région. En effet, la Côte d'Ivoire exerce sa domination dans la zone UEMOA et cette position lui confère le privilège de gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les pays francophones. Le Nigeria quant à lui, par son réservoir de consommateurs et ses potentialités économiques, domine la CEDEAO. Les deux états ici sont confrontés à un leadership larvé qui peut contribuer à améliorer ou à retarder la construction de l'intégration de la CEDEAO. Dans ce raisonnement, Carol Lancaster (1991) observe que:

The future of economic regionalism in the sub-Saharan Africa [may] depend in the emergence of regional hegemonies with the will and resources to promote economic cooperation and integration... but, this is long-term speculation and its prospects are uncertain. (p.85)

5.2 Les contraintes politiques

La montée du nationalisme avait incité les populations vivant dans les colonies à rechercher l'indépendance politique. Par la suite, d'énormes efforts ont été consentis pour forger une identité nationale et

consolider la souveraineté de l'état. De nos jours, cet héritage de souveraineté nationale et la jalousie avec laquelle elle est sauvegardée, sont devenus une entrave pour le processus d'intégration régionale dont le succès exige un certain transfert de souveraineté au profit de la Communauté.

L'époque coloniale a divisé la région d'une deuxième façon, en laissant entre les pays des traditions coloniales anglophones, francophones ou lusophones ; des différences dans les orientations politiques ; des systèmes juridiques et des structures administratives distinctes, ainsi que des économies nationales axées sur la prédominance des liens Nord-Sud.

La sous-région connaît une instabilité politique due à la guerre civile du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. La corruption et la mauvaise gouvernance, dans un nombre de pays de la zone, constituent des handicaps pour la réalisation d'un espace économique intégré en Afrique de l'Ouest. En outre, les anciennes puissances colonisatrices entretiennent des rapports diplomatiques de force pour maintenir leurs influences dans les zones de leurs anciennes colonies.

5.3 Les difficultés idéologiques

Le jeu de divergences idéologiques a également influencé le processus d'intégration nationale. La négociation des règles d'origine de la CEDEAO et du protocole portant sur les entreprises communautaires illustre bien ce phénomène. Les gouvernements et les administrations nationales d'obéissance socialiste poursuivaient vigoureusement des politiques d'indigénisation et une politique régionale favorisant une plus grande participation indigène ou étatique. Par contre, les états membres épousant l'idéologie capitaliste du laisser-faire, se sont opposés à cette démarche en proposant une approche libérale concernant la participation de pays tiers aux projets communautaires.

La peur que de plus petits pays soient dominés par le Nigeria est une préoccupation constante. Le Nigeria surpasse de loin tous les autres pays de la région en vertu de son poids démographique, de son produit intérieur brut et de son don de ressources naturelles. D'après Chibuzo Nwoke (2005):

In view of Nigeria's size, huge potentials and assumption of a leadership role in ECOWAS, fear among economically weaker ECOWAS members that the integration project could lead to their being imperialised by Nigeria is real and can constitute a disintegrative factor in the scheme. (p.133)

Des efforts ont été fait pour contrebalancer ces avantages en plaçant les états membres de la CEDEAO sur un même pied d'égalité dans tous les domaines, sauf

en ce qui concerne leurs contributions financières à la communauté (qui est fixée en prorata). Néanmoins, de tels efforts ne sauraient éliminer le problème de fond.

5.4 Le manque de système monétaire commun

L'Afrique de l'Ouest regroupe des groupes linguistiques découlant de la colonisation. Chaque puissance coloniale avait mis en place son système de gestion économique et monétaire dans sa colonie. Après les indépendances, les anciennes colonies de l'Afrique occidentale française (AOF) ont préféré adopter le CFA comme leur monnaie commune ; excepté la Guinée Conakry qui, dès le départ, a prévu une forme colonisatrice de cette monnaie. Les francophones se sont donc regroupés dans l'UEMOA. Par contre, le Ghana, la Gambie, le Nigeria, la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia, a chacun d'eux disposé de sa monnaie et de sa banque centrale, expression de leur souveraineté. Dans le même espace cohabitent des monnaies gérées différemment dont la convertibilité n'est pas souvent aisée. Munu (1989) nous donne la raison pour cet état des choses qu'il appelle «the lack of common payment system». Selon lui:

The currencies of the member states are tied to different major hard currencies, like the French Franc, the Portuguese Escudo, the British Pound Sterling and the American Dollar. The currencies of members are still not convertible to each other despite efforts and plans and desire to achieve convertibility. (Munu, 1989 :6)

En 1989, la CEDEAO a mis en place un programme pour frapper une monnaie unique aux seize pays membres au départ, aujourd'hui quinze. Alors remarque Nwokoma (2009:230): "The ECOWAS monetary cooperation programme (EMCP) was introduced in 1987 to promote financial and monetary cooperation among member states with the ultimate objective of achieving a single currency area after a convergence process".

Il convient de rappeler que l'idée d'une monnaie unique pour l'ensemble des pays de la CEDEAO fut lancée pour la première fois en Mai 1983, lors de la conférence des chefs d'états et de gouvernements à Conakry en Guinée. Cette volonté fut réaffirmée par la même instance qui, en 1987, proposa la mise en place d'un programme de coopération monétaire unique ayant notamment une banque centrale et une monnaie unique, la naturalisation des réserves d'échanges, une politique monétaire commune et un accord sur la garantie de la convertibilité (Sow, 2004). Cette monnaie devrait voir le jour en 2000 et au plus tard en 2003. L'Institution Monétaire de L'Afrique de l'Ouest (IMAO) produit des rapports sur la réalisation de ce projet ambitieux. En effet, les critères

fondamentaux à remplir pour la création de la monnaie unique ne sont pas remplis par tous les états. Bon nombre ne maîtrisent pas leurs inflations; et les critères suivants doivent converger: réserve en devise ; stabilité du taux d'échange et ration du coût de service de la dette étrangère.

La convergence de ces critères est toujours attendue. En outre, la structure d'émission et de gestion de la monnaie unique n'a pas encore vu le jour. La BCAO est un programme inachevé qui est juxtaposé à la BCEAO, solide, vivant et bien géré. Bref, un manque de volonté politique accru est manifesté dans la mise en place de l'institution monétaire de l'Afrique de l'Ouest, parce que la coopération monétaire est tiède, voire, froide entre les différentes banques centrales existantes, pour la mise en marché de la monnaie unique. Cela est dû aux obstacles politiques accrus et à la méfiance de certains regroupements économiques et monétaires de fusionner avec d'autres états. C'est pour cela que Noor Abdi (2012 :) souligne que : « Le défis pour l'Afrique est de veiller à mettre en œuvre des politiques qui promeuvent le développement économique et se servir de l'intégration régionale comme tremplin pour s'intégrer de manière fructueuse dans l'économie mondiales ».

Alors que l'intégration aujourd'hui est à promouvoir, les états africains doivent s'unir en pôle économique pour mieux faire face à la mondialisation qui est grandissante et qui marginalise les faibles, comme les puissants constitués en regroupement économique phagocytent les faibles, c'est-à-dire les états non-regroupés en communauté économique. De cette perspective, l'intégration régionale s'avère comme un moyen pour l'Afrique, de bénéficier des opportunités de la mondialisations économique, politique et culturelle en cours et de faire face aux phénomènes de replis identitaires qui se développent dans différentes zone suite à l'accélération des dynamiques économiques, sociales et culturelles transnationales. (Ntumbaluaba, 2013).

5.5 Le blocage sociolinguistique

Ajouter à tout cela est la réalité des divergences linguistiques et socioculturelles parmi les divers peuple qui habite la sous-région ouest africaine. Le Nigeria, par exemple, compte à lui seul, plus de 350 groupes ethniques qui parlent les langues différentes. Les mêmes réalités s'appliquent ou se multiplient dans les autres quinze pays membres de la CEDEAO. On a déjà constaté le fait de la pluralité langagière, issu de la colonisation, qui a réparti la région entre anglophones, francophones et lusophones. Ainsi, ce n'est pas étonnant de voir que les affaires de la CEDEAO se conduisent plutôt avec le soupçon et la méfiance qu'avec de la sincérité et le pragmatisme. Le blocage sociolinguistique, selon les experts, est le facteur le plus décourageant au projet de l'intégration régionale dans l'Afrique de l'Ouest.

6.0 CONCLUSION

Lorsqu'on parle de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, ce qui vient à l'esprit c'est l'existence des deux blocs linguistiques dans la sous-région : les pays francophones et les pays anglophones. Ainsi, comment concilier les priorités de ces blocs linguistiques avec les exigences et les objectifs du programme d'intégration régionale de la sous-région CEDEAO ? Il n'y a pas de doute que l'intégration régionale est un enjeu majeur pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. C'est un outil véritable de la promotion de la croissance économique et d'un développement durable, de même qu'un moyen d'améliorer le niveau de vie de la population. Ce développement ne pourra se faire que grâce à l'unification de sa population. L'intégration devient donc un choix véritable pour briser les barrières et faire face aux obstacles qui ont, à la base, les différences linguistiques au sein de la sous-région CEDEAO. Par exemple, le succès de l'Union Européenne depuis les années cinquante est une preuve des avantages de l'intégration régionale. Alors, ces défis énumérés donnent l'occasion de revoir la nature des situations qui nous empêche de résoudre les problèmes cruciaux auxquels nous sommes confrontés et puis de trouver le moyen le plus faisable et réalisable de faire de notre sous-région, un espace commun du travail où toutes les parties se sentiront à l'aise. Il faut donc noter que l'intégration régionale dont nous parlons est une condition nécessaire à la transformation et à la croissance de l'économie nationale, mais aussi à l'intégration de l'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale.

REFERENCES

- Alli, O. W. (2009). ECOWAS and development challenges in West Africa. In U. J. Ogwu (Ed.), *ECOWAS, milestones in regional integration*. Lagos: NIIA, 59-97.
- Bassey, O. (2014). "The African mind and globalisation: rethinking the causes of Africa's underdevelopment". In Francis Ibe Mogu (Ed.), *LWATI Journal of Contemporary Research*. 11/3, 20 – 27.
- Batistella, D. (2012). *Théories des Relations Internationales*. Paris : Les Presses de Sciences Politiques.
- Barthélémy, B. (2003). « L'Intégration Régionale en Afrique Centrale » in Hakin Ben Hammouda (Ed.), *L'Intégration Régionale en Afrique Centrale*. Paris : Karthala.
- Lancaster, C. (1991). Lagos three: Economic regionalism in sub-Saharan Africa. In J. W. Harbeson and D. Rothschild (Eds.), *Africa in world politics*. Boulder: West Views Press, 82-104.
- Munu, M. (1989). *The future of ECOWAS*. NIIA lecture series. Lagos: NIIA.
- Halima. N.A. (2012). *L'Afrique entre les Défis de la Mondialisation et l'Agenda de l'Intégration*. Passerelles. 13, 3.

8. Nwoke, C. N. (2005). Nigeria and ECOWAS. In U. J. Ogwu (Ed.), *New horizons for Nigeria in world affairs*. Lagos: NIIA, 111-155.
9. Nwokoma, N. I. (2009). ECOWAS and intra-regional trade - 1975-2005. In U. J. Ogwu and W. O. Alli (Ed.), *ECOWAS, milestones in regional integration*. Lagos: NIIA, 225-24
10. Alphonse, N. (2013). « L'Intégration Régionale Africaine face à la Mondialisation : Etat des Lieux, Défis et Perspectives » Contribution au Forum Panafricain de Haut Niveau sur « Culture, Diplomatie et Intégration Régionale ». Rabat – Maroc, 8-10 avril.